

Jeudi 20 octobre 2011

L'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF) prend acte de la nouvelle classification du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

L'USIRF a pris connaissance du nouveau classement publié le 18 octobre 2011 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Ce nouveau classement fait suite à la revue scientifique de toutes les études disponibles dans le monde pour statuer sur le caractère éventuellement cancérigène du bitume ou de ses fumées.

Le CIRC a décidé de classer en 2B, c'est-à-dire peut-être cancérigène, l'exposition professionnelle pendant l'application des enrobés ou de l'asphalte.

Ce classement indique que malgré le grand nombre d'études réalisées, le CIRC ne peut conclure à l'existence d'un lien probable ou avéré entre les utilisations routières du bitume et le cancer. Il est une invitation à la communauté scientifique à poursuivre ses recherches, notamment pour ce qui concerne les mécanismes d'actions qui pourraient être en œuvre au niveau bio-cellulaire. Il s'appuie sur les nombreuses études épidémiologiques ou de laboratoire, qui n'ont pas mis en évidence d'effets cancérigènes dans les conditions d'exposition aux travaux routiers.

La profession prend acte de cette nouvelle classification et intégrera toute information nouvelle qui apparaîtrait dans les documents d'accompagnement. Elle souligne qu'elle a toujours déployé un grand nombre de moyens et d'innovations pour garantir, de manière individuelle et collective, la sécurité et la santé des collaborateurs travaillant sur les chantiers de mise en œuvre d'enrobés ou d'asphalte.

Les entreprises de construction routière confirment qu'elles poursuivront les mesures de contrôle de l'exposition des salariés travaillant sur les chantiers d'enrobés ou d'asphalte et les intensifieront si besoin est. La profession accompagnera toutes les études complémentaires nécessaires, notamment au regard des questions du CIRC restées ouvertes.

Au-delà de ces actions, l'USIRF affirme la volonté de ses adhérents de généraliser l'emploi d'enrobés et d'asphalte tièdes, qui permettent de réduire significativement les températures d'application des produits contenant du bitume. Ceux-ci, outre leurs qualités environnementales, ont pour principal avantage de pratiquement supprimer les émissions de fumées de bitume. Cette généralisation sera d'autant plus rapide que les pouvoirs publics et les maîtres d'ouvrage s'engageront au côté de la Profession dans cette démarche.

L'USIRF continuera de participer très activement aux travaux menés en liaison avec la Direction Générale du Travail, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'INRS, l'OPP-BTP et les représentants de la Médecine du travail sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail dans le secteur de la construction routière. Pour ce faire la profession s'appuiera sur toutes les informations, expériences ou études disponibles sur ces sujets, en France ou dans les autres pays européens. Enfin, l'USIRF collaborera activement au travail d'expertise que l'ANSES, agence en charge de l'évaluation des risques sanitaires, a engagé sur les risques liés aux produits utilisés pour la réalisation des routes.